

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 11/2017**

Demande de crédit pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux dans le secteur du Marais du Billet

**Composition de la Commission :**

- M. Kim Rochat, Premier membre et rapporteur
- Mme Sophie Rauch, Membre
- Mme Naïcha Kähr, Membre
- Mme Martine Lob, Membre
- M. Laurent Deschamps, Membre

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères) communaux,

La Commission s'est réunie le mardi 21 mars 2017 à 20h00 à la salle des commissions de la maison de commune en présence de M. le Président du Conseil Communal Joël Humbert, de Mme la Municipale Jacqueline Dieperink et de M. le Municipal Serge Sandoz, ainsi que des membres de la commission ad hoc. Nous avons dans ce cadre bénéficié d'une présentation détaillée du projet et de son historique. Cette présentation s'est suivie d'une discussion sur les aspects techniques, financiers et de sécurité du projet.

Nous nous sommes également rencontrés le mardi 4 avril. Le rapport a ensuite été mis au point et finalisé par échanges de courriels.

**Préambule**

La commission « Enfance et Jeunesse » a été mandatée en 2016 par la Municipalité pour réfléchir au concept et proposer un projet. Dans un premier temps, cette commission a visité plusieurs places de jeux et a rencontré la responsable des places de jeux de Lausanne, Mme Petra Meyer, pour avoir des explications sur les nouveaux emplacements créés à Lausanne. Mme Meyer avait alors donné des explications détaillées sur l'entretien et sur les éléments qui ont du succès auprès des utilisateurs ainsi que sur les sociétés capables de livrer ce type de projets dans le respect des normes de construction et de sécurité applicables.

A l'issue des travaux de cette commission, cette dernière a validé le choix de l'emplacement situé entre la maison de commune et la salle de gymnastique du Marais du Billet, en bordure du chemin piétonnier, parallèlement à l'ancien jardin. Il a également été décidé de tenir compte des engins déjà à disposition à la Plantaz et par conséquent de proposer un choix différent de jeux pour les utilisateurs. A la conclusion de ses travaux, la commission « Enfance et Jeunesse » a demandé à la municipalité de créer cette place de jeux conformément au projet établi.

**Observations et remarques de la commission :**

Durant la séance du mardi 21 mars, de nombreuses informations ont été données et les membres présents ont pu poser les questions nécessaires afin d'établir une large compréhension du projet précité. La Commission remercie M. Le Président du Conseil et Madame et Monsieur les municipaux pour leur disponibilité.

Durant cet échange, les points suivants ont été discutés :

- La place prévue offre une sélection de jeux différents par rapport à l'existant de la Plantaz, ces derniers sont prévus pour des enfants jusqu'à 9 ans et sont usuellement fortement appréciés par ces derniers.
- Compte-tenu de la surface à disposition et des possibilités de jeux choisies, cette place met en valeur les dispositifs existants dans la commune pour répondre au besoin des jeunes de notre village.
- L'urbaniste de la commune a été consultée et a contribué, par son expertise, au montage du projet.
- Il n'est pas prévu d'éclairage particulier afin de réduire les risques de nuisances nocturnes, cependant l'éclairage existant, jugé suffisant, sera maintenu.
- Le projet initial a été complété par la municipalité afin d'assurer que différents revêtements soient déployés notamment pour faciliter l'entretien des différentes zones et pour assurer la meilleure propreté et hygiène possible.
- Il a été jugé très positif que la fontaine existante et ses canalisations soient réhabilitées, il a été précisé que l'eau de cette fontaine sera potable et que la profondeur de l'eau dans le bassin ne dépassera pas 10cm environ.
- Le choix de la société « Bimbo » semble offrir l'expérience nécessaire pour répondre à la mise en œuvre d'une telle construction.
- Le dispositif de vidéo-protection en place dans le secteur n'est pas fonctionnel pendant l'horaire d'école. De ce fait, ceci n'implique pas de problématique nouvelle sur la protection des données, cependant sa présence permet de réduire le risque de déprédation.
- Le contrôle hebdomadaire de sécurité sera réalisé par une personne formée et habilitée, à priori par le personnel communal qui devra suivre une petite formation. Le contrôle annuel sera réalisé conformément aux exigences en vigueur par la société Bimbo.
- Bien que les enfants soient sous la responsabilité de leurs parents, un panneau sera installé afin de rappeler les règles en vigueur.
- Les arbres procureront différentes zones d'ombrage durant toute la journée.
- Il a été relevé que la durée de garantie des objets est de 10 ans, ce qui correspond à minima à la durée d'amortissement prévue.

Nous soulignons également l'intérêt de l'emplacement choisi par la Municipalité et la commission « Enfance et Jeunesse » qui permet de créer un espace de jeux cohérent avec la ludothèque, l'UAPE, la Garderie, la salle des sports et le collège du Marais du Billet.

Notre commission a eu accès au rapport préparé initialement par la Commission « Enfance et Jeunesse », nous avons pu observer que le projet proposé par la municipalité reprend pleinement les propositions décrites dans ce dernier.

Les discussions qui précèdent ont mis en évidence la qualité du projet proposé, cependant la Commission ad hoc, souhaite que la municipalité tienne compte des aspects suivants :

- Il serait pertinent de conserver les blocs en béton et de les déplacer à un endroit adéquat pour que leur usage puisse être maintenu.
- Acquérir des bancs identiques (double face) à ceux du centre du village, pour garder une uniformité et qu'ils soient également munis d'un éclairage. Il est à noter que le prix de la modification des blocs en béton est équivalent à l'achat des bancs.
- Le projet initial prévoyait un point d'eau à la demande (bouton poussoir). Il serait souhaitable de conserver cette idée, d'installer une fontaine permettant d'avoir un jet

direct ainsi cela éviterait d'aller se désaltérer à la fontaine et permettrait de prévenir de possibles accidents (dents cassées, risque de chutes, etc.).

**Remarque :**

La commission demande à la Municipalité de s'assurer que la conception de cette place de jeux réponde aux recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA) et qu'elle s'assure que la société « Bimbo » effectue une mise en œuvre conforme aux prescriptions de sécurité en la matière.


**Conclusion :**

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Mmes et MM. les Conseillers d'accepter le préavis municipal No 11/2017, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.- pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux dans le secteur du Marais du Billet.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, dès 2018.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- de donner décharge à la Commission pour son mandat.

Cheseaux, le 9 avril 2017

Kim Rochat  
Premier membre et rapporteur

  
Martine Lob  
Membre

Sophie Rauch  
Membre

Naïcha Kähr  
Membre

Laurent Deschamps  
Membre